chicco®
Offre valable du 01/10/2012 au 31/12/2012 inclus
50% remboursés sur le 2ème jouet acheté* !
Tentez votre chance de vous faire rembourser jusqu'à 100%* votre 2ème jouet
www.chicco.fr
*Voir modalités au dos.
www.chicco.fr
Artsana France - RCS Bobigny B 300 882 032 BleuVert

50% remboursés sur le 2ème jouet

Du 01/10/2012 au 31/12/2012 - pour l'achat de 2 jouets CHICCO, de 50% à 100% remboursés sur le 2ème jouet !

Pour l'achat simultané dans les magasins participants de 2 jouets CHICCO, entre le 01/10/2012 et le 31/12/2012 inclus, en France métropolitaine, en Corse et à Monaco, CHICCO vous rembourse 50% sur le 2ème jouet Chicco le moins cher. Vous pouvez tenter de gagner un remboursement supplémentaire de 20% ou 50% sur le 2ème jouet Chicco, en participant au jeu « instant gagnant » avec obligation d'achat entre le 01/10/2012 et le 31/12/2012 sur le site www.chicco.fr.

POUR OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT SANS JOUER À L'INSTANT GAGNANT

- Achetez simultanément 2 jouets CHICCO porteurs de l'offre entre le 01/10/2012 et le 31/12/2012.
- Inscrivez-vous avant le 10/01/2013 sur le site internet www.chicco.fr et validez l'inscription.
- Cliquez sur l'onglet « Cadeaux et Promotions » sur la page d'accueil.
- Cliquez sur « Plus d'informations » de la promotion qui vous intéresse.
- Cliquez sur le lien « Demande de remboursement en ligne ! ».
- Remplissez votre formulaire et imprimez-le (un code unique vous permettant de suivre l'état de traitement de votre demande est imprimé sur votre formulaire).
- Collez à l'endroit indiqué sur le formulaire de participation les codes-barres originaux à 13 chiffres des produits achetés (à découper sur l'emballage du produit) ou sur papier libre.
- Joignez l'original de votre ticket de caisse/facture en entourant la date d'achat ainsi que la référence du produit acheté (conservez une copie).
- Renvoyez le tout sous pli suffisamment affranchi dans les 10 jours calendaires suivant vos achats (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
  CHICCO de 50% à 100% remboursés sur le 2ème jouet
  Custom Solutions n° 19758 - 13102 Rousset CEDEX

POUR JOUER À L'INSTANT GAGNANT ET TENTER DE VOUS FAIRE REMBOURSER JUSQU'À 100% SUR VOTRE 2ème JOUET CHICCO LE MOINS CHER

- Achetez simultanément 2 jouets CHICCO porteurs de l'offre entre le 01/10/2012 et le 31/12/2012.
- Inscrivez-vous avant le 10/01/2013 sur le site internet www.chicco.fr.
- Cliquez sur l'onglet « Cadeaux et Promotions » sur la page d'accueil.
- Cliquez sur « Plus d'informations » de la promotion qui vous intéresse.
- Cliquez sur le lien « Demande de remboursement en ligne ! ».
- Remplissez le formulaire de préinscription.
- Cochez la case « Je souhaite participer au jeu instant gagnant ».
- Grattez la zone grisée et découvrez votre pourcentage de réduction (50% ou 70% ou 100%).
- Validez votre formulaire et imprimez-le (un code unique vous permettant de suivre l'état de traitement de votre demande est imprimé sur votre bulletin).
- Collez à l'endroit indiqué sur le formulaire de participation les codes-barres originaux à 13 chiffres des produits achetés (à découper sur l'emballage du produit) ou sur papier libre.
- Joignez l'original de votre ticket de caisse/facture en entourant la date d'achat ainsi que la référence du produit acheté (conservez une copie).
- Renvoyez le tout sous pli, suffisamment affranchi, dans les 10 jours suivant vos achats (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
  CHICCO de 50% à 100% remboursés sur le 2ème jouet
  Custom Solutions n° 19758 - 13102 Rousset CEDEX

Le règlement complet du jeu « instant gagnant » est déposé auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à Immeuble «Le Grassi» - Impasse GRASSI - 13100 Aix en Provence et peut être consulté librement sur le site internet www.chicco.fr. Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Custom Solutions n° 19758 - 13102 Rousset CEDEX.
Extrait de règlement - les lots mis en jeu sont :
- Premier lot : 70 remboursements différés de 100% du prix du jouet Chicco le moins cher des 2 jouets Chicco achetés.
- Deuxième lot : 100 remboursements différés de 70% du prix du jouet Chicco le moins cher des 2 jouets Chicco achetés.
- Tous les autres participants bénéficieront de 50% de remboursement valable sur l'achat du jouet le moins cher des 2.

Pour connaître le règlement complet du jeu « instant gagnant » connectez-vous au site internet www.chicco.fr, accédez au jeu « instant gagnant » et cliquez sur l'onglet règlement. La participation au grattage de « l'instant gagnant » s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site www.chicco.fr.
Offre limitée à 100€. Le remboursement différé des 50%, 70% ou 100% sur le prix du 2ème jouet le moins cher sera effectué par lettre chèque sous 6 à 8 semaines environ à compter de la réception du courrier de participation complet. Le remboursement porte sur l'ensemble des jouets Chicco porteurs de l'offre. Toute demande envoyée au-delà de 10 jours calendaires suivant la date d'achat et/ou après le 10/01/2013 (cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle. Frais d'envoi remboursés sur simple demande écrite (au tarif lent en vigueur).
Offre limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique). Jeu non cumulable avec une autre offre de remboursement différé sur les jouets Chicco en cours. Grâce au numéro indiqué sur votre formulaire de participation, vous pourrez suivre l'état de traitement de votre demande sur le site www.chicco.fr (en cliquant sur le lien « demande de remboursement en ligne » puis sur le lien « suivi »). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en faisant la demande par écrit à l'adresse de l'opération.

ARTSANIA France - RCS Bobigny B 300 882 032 BleuVert